



## Mon handicap est invisible, #PasImaginaire !

Une lettre de la Direction  
Santé et conditions de travail  
du CDG 64

En France, on compte **12 millions de personnes en situation de handicap**.

Parmi elles, plus de **9 millions ont un handicap invisible**. Il peut s'agir d'atteintes liées à une maladie invalidante (sclérose en plaques, fibromyalgie...), d'un trouble sensoriel, psychique, cognitif, mais aussi d'autisme, de crises d'épilepsie, etc.

Trop souvent, les handicaps invisibles sont incompris, minimisés, niés : ainsi, nombreuses sont les personnes concernées qui doivent faire face à des situations injustes ou à des remarques déplacées.

Parmi ces remarques, "C'est dans ta tête", "Tu pourrais faire un effort" ou encore "Tu te cherches des excuses" reviennent de façon régulière.

Pourtant, les handicaps invisibles sont bien réels et peuvent avoir de lourdes conséquences sur leur quotidien.

[APF France handicap](#)

## Zoom sur les troubles du neuro-développement (TND)



## Définition

Les troubles du neuro-développement (TND) sont caractérisés par des **déficits du développement** qui entraînent une altération du fonctionnement personnel, social, scolaire ou professionnel.

En France, les TND touchent **5 % de la population** et le nombre de cas est en constante augmentation.

Les symptômes de ces TND varient en intensité et en type, et peuvent persister à l'âge adulte.

Parmi les TND, figurent notamment :

## Les troubles du spectre de l'autisme

Ils se caractérisent par :

- **Des difficultés dans les interactions sociales** (comprendre les signaux sociaux, établir des relations avec les autres), la **communication**, l'**expression des émotions** de manière conventionnelle.
- **Des comportements restreints et répétitifs**, une **sensibilité sensorielle accrue**, des **difficultés d'adaptation** aux changements.

Le TSA est considéré comme un spectre en raison de la **diversité des manifestations du trouble**, allant des formes plus légères, tel que le syndrome d'Asperger, aux formes plus sévères avec des déficiences intellectuelles associées.



Environ 100 000 jeunes de moins de 20 ans et 600 000 adultes sont autistes en France.



5% des enfants et adolescents, et 2,5% des adultes présentent un TDA-H en France

## Le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

Il se caractérise par :

- Des **difficultés à se concentrer, à rester attentif et à contrôler ses impulsions.**
- Les personnes atteintes de TDAH peuvent être facilement **distraites, impulsives, hyperactives** et avoir des difficultés à organiser leurs activités.

Ce trouble affecte la vie quotidienne de la personne, **notamment son travail** et ses relations interpersonnelles.

## Les troubles spécifiques des apprentissages

Connus sous le nom de « **troubles dys** », ils affectent la **capacité d'une personne à acquérir et à utiliser certaines compétences essentielles.**

Ces troubles affectent :

- le **développement du langage oral** (dysphasies)
- le **développement de la coordination** (dyspraxies)
- l'**acquisition du langage écrit** : lecture (dyslexies) et orthographe (dysorthographies)
- certaines **compétences mathématiques** (trouble développemental de la cognition mathématique / dyscalculies).
- les **processus attentionnels et les fonctions exécutives.**

Ces troubles peuvent se manifester par des **difficultés à suivre les instructions, à reconnaître les sons et les lettres, à lire avec fluidité, à écrire de manière cohérente, à résoudre des problèmes mathématiques, à comprendre le sens des mots et des phrases, à effectuer des mouvements**



- 5 à 17% des enfants en âge d'être scolarisés sont dyslexiques,
- 6% de la population générale présente un trouble développemental de la coordination (dyspraxie).

**précis et coordonnés, à planifier et exécuter des tâches complexes et à apprendre de nouvelles compétences motrices.**

Une personne peut être atteinte de plusieurs troubles DYS.



Environ 1% en population générale est touché par une déficience intellectuelle.

## La déficience intellectuelle

Il s'agit d'un **trouble affectant l'intelligence et le fonctionnement adaptatif d'une personne.**

Il se caractérise par des **limitations significatives dans les domaines de l'apprentissage**, de la **communication**, de la **prise de décision** et des **compétences sociales.**

Le handicap mental peut être causé par des facteurs génétiques, des lésions cérébrales, des infections, des maladies et d'autres facteurs environnementaux.

Le niveau de sévérité varie selon chaque individu et les personnes atteintes peuvent nécessiter un soutien et des soins à vie.

## Rôle de la Direction Santé et conditions de travail

Si vous faites face à l'une de ces situations vous pouvez contacter la DSCT par mail à l'adresse [medecine@cdg-64.fr](mailto:medecine@cdg-64.fr) ou par téléphone au 05 59 90 18 29 pour prendre un rendez-vous avec le médecin du travail afin de déterminer les mesures possibles pour améliorer sa situation.



## Liens vers ressources utiles :

- <https://handicap.gouv.fr/liens-utiles-autisme-et-troubles-du-neuro-developpement>
- <https://c-atypique.org/>



Retrouvez l'ensemble des lettres d'actualités de la DSCT [sur cette page](#)

Direction Santé et conditions de travail

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

*Direction-sante@cdg-64.fr*

© 2023 CDG 64

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)